

# CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE

## SEANCE DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

(Articles L2121-7 à L2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT))

À 20 h 30 - Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville  
90, avenue du Professeur Émile-Sergent - 78680 Épône

### ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation du secrétaire de séance,
- Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 08 février 2024,
- Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de compétence.

#### A. FINANCES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Fixation des taux d'imposition
2. Reprise anticipée des résultats 2023 au budget primitif 2024
3. Vote du budget primitif 2024
4. Attribution de subventions aux établissements publics locaux au titre de l'exercice 2024
5. Présentation du Rapport d'activité et du développement durable de la CU GPS&O

#### B. TRAVAUX, URBANISME, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, MOBILITE, VIE ECONOMIQUE ET ESPACES VERTS

1. Cession Parcelles rue Christine
2. Cession Parcelle D 1204 (anciennement D 200) à Monsieur RENARD

#### C. AFFAIRES GENERALES, RESSOURCES HUMAINES, FETES ET CEREMONIES

1. Création du poste d'assistante Police Municipale
2. Modification du tableau des effectifs

#### D. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

1. Convention partenariale dans le cadre du festival des églises avec la ville de Nezel

#### E. EDUCATION, VIE ASSOCIATIVE, SPORT, ANIMATION VILLE ET JUMELAGE

1. Participation de la ville pour l'achat de la carte Imagi'R et Optile
2. Subventions aux associations

Fait à Épône, le 28 mars 2024

Monsieur Ivica JOVIC



Maire d'Épône,